



Salaire minimum d'un adulte

Par **jmpf**, le **12/07/2012** à **23:21**

Bonjour,

Le smic est il le salaire minimum que doit percevoir un adulte quel que soit le domaine d'activité .

Merci.

Par **Tisuisse**, le **13/07/2012** à **11:18**

Bonjour,

En France, le SMIC est fixé par arrêtés du gouvernement. Ce minimum est valable, pour chaque heure travaillée (c'est donc un taux horaire) quelque soit la branche d'activité. Si cette branche d'activité est soumise à une convention collective et que cette convention collective fixe un salaire minimum plus favorable que le SMIC, c'est ce salaire de la convention collective qui s'applique.

Attention : les minima ci-dessus s'entendent en salaire brut et non en salaire net. Il faut donc retirer, au salaire brut, les cotisations obligatoires à charge du salarié, pour obtenir le salaire net, ce que touchera ce salarié.

Par **jmpf**, le **13/07/2012** à **12:08**

merci infiniment et bravo à votre sit !

Par **pat76**, le **13/07/2012** à **17:41**

Bonjour

Pour compléter l'information de Tisuisse.

Smic horaire

Le Smic (salaire minimum interprofessionnel de croissance) est le salaire minimum horaire en dessous duquel (en théorie) aucun salarié ne peut être payé en France.

Son taux horaire ou son tarif horaire, réévalué au minimum tous les ans (au 1er Janvier généralement) définit la valeur du SMIC et sert souvent de base au calcul du salaire mensuel.

Le SMIC horaire brut a été fixé à 9.40 euros par heure à compter du 1er Juillet 2012.

Détails des taux horaire du SMIC applicables à partir du 1er Juillet 2012 :

Smic horaire brut 9,40 €

Smic horaire net (indicatif) 7,37 €

Smic mensuel brut (base 35 heures) 1 425,67 €

Smic mensuel net (indicatif) 1 118,36 €

Par **jmpf**, le **13/07/2012** à **18:57**

merci pat pour toutes ces précisions .